



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

Le 15 décembre 2022 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 8 décembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
54	7	7	11

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, M. BERNARD (suppléant de Mme Jeannine MOREL), Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEOIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. Noël DUPONT, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MILLET, M. MOINE, M. MOREL, M. PALISSON, Mme PECHINEY (suppléante de M. MONACI), M. PUPUNAT (suppléant de M. GIROD), M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

**Excusés** : M. ARMETTA, M. BAUDET, M. BORGEOT, M. GUILLET, M. JUILLARD, Mme PITTI, M. SAVOYE.

**Absents** : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. de LEMPS, M. DUPONT Jean-François, Mme MANDUCHER, M. MARTINEZ, M. TOURNIER-BILLON.

**Pouvoirs** : M. BRITEL (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme COLLET (pouvoir à M. Noël DUPONT), Mme DUBARE (pouvoir à M. CRACCHIOLO), Mme EMIN (pouvoir à Mme BEY), M. ISSARTEL (pouvoir à M. GUINET), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme MOREL Anne (pouvoir à Mme GUIGNOT), M. NIVEL (pouvoir à M. VAREYON), M. PERRAUD (pouvoir à M. MATZ), Mme REGLAIN (pouvoir à M. HARMEL), Mme VOLAN (pouvoir à M. KAYGISIZ).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Jean-Cyrille DUCRET, Secrétaire de séance.

**Redevances d'assainissement non-collectif.****Rapporteur : M. DELAGNEAU**

Haut-Bugey Agglomération (HBA) est compétente en matière d'assainissement non collectif depuis le 17 juillet 2014, et les redevances d'assainissement non collectif ont été instaurées par délibération en date du 19 décembre 2014. Il est également rappelé la délibération du 20/02/2017 par laquelle les modalités de facturation des contrôles périodiques ont été modifiées.

Le conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement, réuni le 5 décembre 2022, s'est prononcé favorablement sur les propositions suivantes visant à réviser les tarifs actuels.

Les redevances Assainissement Non Collectif s'établissent donc comme suit :

Redevance du contrôle conception	75,00 € HT
Redevance du contrôle de l'exécution des travaux	75,00 € HT
Redevance du contrôle du fonctionnement et de l'entretien (contrôle initiale ou périodique)	180,00 € HT
Redevance du contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	104,00 € HT
Contre-visite	150,00 € HT
Pénalité pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	57,00 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 5 décembre 2022,

Le Conseil d'agglomération,  
Par 65 Voix pour,

- **FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs de redevances assainissement non collectif comme suit :

Redevance du contrôle conception	75,00 € HT
Redevance du contrôle de l'exécution des travaux	75,00 € HT
Redevance du contrôle du fonctionnement et de l'entretien (contrôle initiale ou périodique)	180,00 € HT
Redevance du contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier	104,00 € HT
Contre-visite	150,00 € HT
Pénalité pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle	57,00 €

- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait à Oyonnax, le 20 décembre 2022

Le Président,



feuille  
N° 106

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Redevances d'assainissement non-collectif.

.....  
Date de décision: 15/12/2022

Date de réception de l'accusé 20/12/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 151222\_2022169

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20221215-151222\_2022169-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2  
Finances locales  
Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 25- redevances d'assainissement non collectif.pdf ( 99\_DE-001-  
200042935-20221215-151222\_2022169-DE-1-1\_1.pdf )

